

La francophonie, une identité plurielle ?

Construction historique et enjeu pour demain

Conférence pour l'Alliance française de La Haye, 16 mars 2012, M-C Kok Escalle (Université d'Utrecht), texte actualisé en janvier 2022.

1. La francophonie, un concept, une réalité, une organisation multilatérale

Le terme de « francophonie » est souvent attribué à Onésime Reclus qui, dans son ouvrage de 1880 *France, Algérie, colonies*, en fait un concept linguistique, géographique et idéologique, pour classer les habitants de la planète en fonction de la langue qu'ils parlent dans leur vie quotidienne et leurs relations sociales et ne plus utiliser comme le fait Gobineau, la *race* comme principe distinctif. Francophonie a, contrairement au terme de *francité* utilisé par Barrès, souvent une connotation de ringardise. Il est aujourd'hui l'objet d'une organisation internationale *dont le siège est à Paris, l'O.I.F.* fondée le 20 mars 1970 (le 20 mars deviendra en 1988 la Journée internationale de la Francophonie), à Niamey, sous le nom de **ACCT** – Agence de Coopération Culturelle et Technique *dont la Convention a été signée par 22 pays*. L'OIF compte aujourd'hui 56 états ou gouvernements et 19 observateurs (*en 2022, 54 états ou gouvernements membres, 7 membres associés et 27 observateurs*).

[Carte des 88 états et gouvernements \(2020\).](#)

Si elle renvoie à une institution, la Francophonie désigne les habitants de la planète, des locuteurs de langue française (terme que l'on pourrait mettre au pluriel car il faut bien constater la diversité ou pluralité des français). Or, si « La langue de la république est le français » comme l'affirme l'article 2 (titre I de la souveraineté) de la constitution de la Ve République (1958), conformément à la loi constitutionnelle du 25 juin 1992, si donc la

langue française est une partie du corps de la république française, elle est aussi une des langues nationales dans certains pays (la Belgique, la Suisse, le Canada par exemple) et elle est seulement l'une des 25 langues de l'Union Européenne. Mais elle est aujourd'hui, associée à des valeurs universelles, ce que 88 pays déclarent partager au sein de cette organisation internationale de la francophonie qui associe la langue française et « les valeurs universelles ».

Le développement du concept de francophonie n'a pourtant pas été une initiative française ; le terme a été repris par des personnalités à la tête des états issus de l'empire colonial, Senghor (Sénégal), Bourguiba (Tunisie), Hamani Diori (Niger), Sianouk (Cambodge) qui en 1962 avec la fin de l'Union française issue de la décolonisation prônaient « une nouvelle forme de relation multilatérale entre la France et ses anciennes colonies » (Daniel Véronique, *Précis du Plurilinguisme et du Pluriculturalisme* 2008 : 341). Senghor écrivait en 1962 dans le numéro spécial de la revue *Esprit* sur la situation du français dans le monde: « la francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire ... le français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone ». En 1969, répondant à la question de savoir comment organiser la francophonie en l'an de grâce 1969, il affirme que « la francophonie n'est ni une soumission à un quelconque impérialisme français, ni une arme contre les autres mondes culturels », et que le projet de la francophonie « n'est pas de partager un héritage, mais d'édifier entre nations majeures une véritable communauté culturelle » (cité par Jacques Chevrier, colloque 2002 du cercle Richelieu-Senghor).

Mais, la réalité de la francophonie est bien présente en France où le président de la République a inauguré en grande pompe le 18 mars 2011 la maison de la francophonie à Paris (avenue Bosquet, siège de l'OIF). En outre, depuis la loi constitutionnelle de juillet 2008, le titre XIV de la constitution de la

République s'intitule « de la Francophonie et des accords d'association » avec pour article 87 : « La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les états et les peuples ayant le français en partage ». L'article 88 « La République peut conclure des accords avec des Etats qui souhaitent s'associer à elle pour développer leur civilisation » est maintenu.

La langue française est donc ce que les pays membres de l'organisation internationale de la francophonie **ont en partage**.

La charte de la francophonie (<http://www.francophonie.org>) associe langue française et langue de la fraternité, de la solidarité et même de la responsabilité pour maintenir la diversité culturelle dans une mondialisation qui est aussi linguistique.

L'OIF est représentée aux Nations Unies à New York, à Genève, à l'Union européenne à Bruxelles, à l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies à Addis-Abeba.

Le premier secrétaire général de l'OIF a été Boutros Boutros-Ghali (diplomate égyptien, ancien Secrétaire général des Nations Unies, négociateur des accords israélo-arabes de 1979), nommé au sommet de la Francophonie de Hanoi en 1997. Il s'est alors donné pour objectif de « 1/ faire de la Francophonie une institution internationale connue et reconnue sur la scène internationale, 2/ élargir et enrichir le concept de développement économique et social dans l'espace francophone, 3/ faire de la diversité culturelle et du dialogue des cultures un véritable instrument au service du règlement pacifique des conflits et de la promotion d'une culture de paix ». Dès le départ cette institution se pose avec des ambitions mondiales, idéologiques et politiques, qui dépassent et élargissent le concept de langue pour en faire un instrument de construction identitaire, de développement, de cohabitation.

Boutros Boutros-Ghali a été remplacé par Abdou Diouf en 2003. Abdou Diouf est celui qui a remplacé Senghor à la

présidence de la République du Sénégal qu'il a exercée de 1981 à 2000. Il a été réélu au sommet de Montreux en octobre 2010.

Si le siège de l'OIF est à Paris, des bureaux régionaux existent pour l'Afrique de l'Ouest (Lomé, Togo), pour l'Afrique centrale et Océan Indien (Libreville, Gabon), pour l'Asie-Pacifique (Hanoi).

L'OIF connaît une assemblée parlementaire de la Francophonie (Parlements et groupes de parlementaires partageant les valeurs défendues par la charte de la Francophonie = 48 membres, 17 associés, 13 observateurs, 3 sections non reconstituées) et

des opérateurs : AUF, Université internationale de langue française Léopold Senghor fondée à Alexandrie en 1990, TV5 Monde (TV5 créé en 1984), Association internationale des maires francophones.

Enfin il y a deux commissions permanentes, celle des ministres de l'éducation (CONFEMEN fondé en 1960 avec 15 pays, en compte aujourd'hui 41), et celle des ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES fondée en 1969).

Histoire de la francophonie, frise chronologique

L'OIF est issue d'une longue chaîne de fabrication institutionnelle, émanant de la société civile avant d'être entreprise par les gouvernements et états. Ainsi :

En 1926 avait été créée l'association des écrivains de langue française, en 1950 l'association internationale des journalistes et de la presse de langue française (aujourd'hui Union de la Presse française), en 1955 la communauté des radios publiques francophones (F, Suisse, Canada, Belgique), en 1960 la conférence des ministres de l'éducation des pays francophones (CONFEMEN), en 1961 l'AUPELF, association des universités partiellement ou entièrement de langue française, en 1967 l'association parlementaire de la francophonie (APF) et en 1970

l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) devenue l'Agence intergouvernementale de la francophonie avant de devenir en 1997 l'OIF.

Arrêtons-nous sur l'organe de coopération universitaire, l'AUF, Agence Universitaire de la Francophonie que Bernard Cerquigliani, son actuel Recteur (qui a été en poste à l'université de Louisiane à Bâton rouge aux États-Unis et est très populaire grâce à son émission Monsieur le Professeur sur TV5 Monde), voit comme « la figure moderne de l'Universitas », « une association universitaire de savants porteurs des mêmes aspirations et s'employant à partager les mêmes pratiques » (Cerquigliani, *Synergies*, Italie 7, 2011 : 99-102). Elle a été fondée en septembre 1961 à Montréal sous le nom de AUPELF Association des Universités Partiellement ou Entièrement Francophones et est aujourd'hui un agent essentiel de l'OIF pour soutenir la diffusion et le partage des savoirs.

L'AUF a conservé cet aspect associatif mais est devenue opérateur de l'OIF en mobilisant des moyens entre autres financiers, mis au service de l'association (information, montage de projets, mise en place de bourses de mobilité, prix). Pourtant parmi les 750 membres de l'AUF, de 85 pays, de nombreux établissements sont situés dans des pays qui n'adhèrent pas à l'OIF (en Algérie, en Israël, en Syrie, en Inde et en Chine mais aussi 13 universités brésiliennes).

L'AUF est porteur d'un projet politique : conforter une communauté scientifique de langue française, solidaire 1/ en favorisant les échanges d'enseignants et d'étudiants, 2/ en stimulant le partage des savoirs par le développement des NTIC dans les établissements qui en ont besoin, 3/ en soutenant les établissements pour conforter leurs actions de développement. Ainsi, les actions structurelles remplacent les programmes d'aides et d'interventions individuelles qui caractérisaient l'action de l'AUPELF à ses débuts où les universités riches et développées aidaient les jeunes universités africaines en particulier (dans les années 60, de la décolonisation).

Cette instance universitaire de la francophonie corrobore une identité plurielle francophone, caractérisée par une appartenance communautaire qui renvoie à la langue, à un espace géographique, à une dimension politique, à un imaginaire communs.

Cette organisation internationale est finalement le fruit de l'histoire, des réalités de l'offre et de la demande de langue française à l'étranger.

2. La présence et l'usage de la langue française dans le monde a en effet un ancrage historique.

La diffusion du français hors de France, en Europe et dans le monde, a été favorisée par des facteurs religieux, culturels, politiques, économiques et idéologiques.

L'usage du français hors de France, et donc aussi son enseignement a une longue histoire. En Europe, le français a occupé une place importante. Et s'il faut bien relativiser l'idée selon laquelle l'Europe du XVIII^e siècle aurait été française, il faut reconnaître que le français a servi de langue d'éducation, tant des jeunes gens que des jeunes filles, dans l'aristocratie et la bourgeoisie marchande, dans la plupart des pays européens depuis le XVI^e et jusqu'au XIX^e siècle.

Si la diffusion du français répond à une demande de langue et de culture, elle est aussi le résultat de l'offre. Selon les siècles, elle dépend de facteurs religieux, économiques ou idéologiques.

L'histoire du français hors de France, de sa diffusion et de son enseignement a été initiée par Ferdinand Brunot et son œuvre monumentale : *Histoire de la langue française des origines à 1900* (Armand Colin 1905-1979); le travail de Brunot, mort en 1938, a été repris par son adjoint après la guerre.

Si l'on remonte dans l'histoire, on constatera que la lingua franca n'est plus unique langue de la diplomatie depuis la fin de la 1^e guerre mondiale; le Traité de Versailles est en effet rédigé en

français et en anglais, soulignant l'émergence de la puissance économique américaine.

Sans doute de façon originale par rapport aux autres pays, le français a fait l'objet d'une politique linguistique dès la Renaissance : l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en fait en 1539 la langue des institutions en France d'une part, et d'autre part, la fondation de l'Académie française en 1635 normalise la « langue soleil » qui devient centralisée et aristocratique.

Noblesse et élégance caractérisent une « versailification » de la culture française qui va se répandre en Europe, en particulier dans certaines couches de la société et pour différentes fonctions. Avec la *Défense et illustration de la langue française* (Du Bellay 1549), le français acquiert un rang d'égalité avec le latin.

Pour caractériser le lien entre langue et politique en France, Jürgen Trabandt parle de « mythe d'Hercule gallic » . Qu'entend-il par là ? Au XVIIIe siècle, on parle beaucoup de l'universalité de la langue française, à la suite des discours de Rivarol et Schwab (1784) pour l'Académie de Berlin. La langue française y est présentée comme universelle car supérieure aux autres à cause de son génie de clarté et de son ordre naturel. Cette idée, renforcée par les travaux de Brunot et de Réau (*L'Europe française* 1938), a des allures de mythe et doit être fortement nuancée, comme l'ont montré les études de la *Sihfles*, car « le français n'était alors parlé hors de France que par des minorités sociales restreintes ; [et] ... ce français n'était pas la langue de la majorité des Français » (W. Frijhoff, A. Reboullet *Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde. Le français dans le monde*. Numéro spécial 1998:6).

Dans les pays d'Europe, le français est la langue de minorités sociales ; et alors qu'on donne une image de la domination linguistique française en Europe, se manifestent sur le plan culturel et linguistique, des revendications nationalistes et idiomatiques par ceux-là même qui ont reçu la langue française en héritage socio-culturel (*ibidem* 1998:180-186).

Une grande partie de l'Europe au début du XIXe siècle était dominée politiquement par l'Empereur Napoléon I., et la langue française sera la langue des pouvoirs politique et administratif de nombreux pays occupés. Pourtant, elle n'est pas celle de tous les habitants de l'Europe, ni même de France. La langue de la liberté et de l'égalité, tous les Français ne l'ont pas encore en partage, et il faudra en France même, mener une politique de francisation en enseignant la langue française et par la même en éduquant à la citoyenneté pendant tout le XIXe siècle.

L'image de la langue française et de la culture qui y est liée, langue étrangère que l'on enseigne dès la fin du Moyen-Age en Europe, varie selon les pays et les moments de l'histoire. Langue de cour au XVIIe siècle, elle devient langue de l'humanité (Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen 26 août 1789) puis langue de la République. Pourtant, à l'étranger, la langue française a toujours été associée à la modernité, son enseignement ne se faisant pas dans les écoles classiques (où on enseigne le latin et le grec) mais faisant partie de l'éducation moderne, accompagnant l'histoire, la géographie, l'algèbre etc...

Les paramètres ayant favorisé la diffusion du français hors de France

Des facteurs religieux, culturels, politiques, économiques et idéologiques ont eu une influence sur la présence et la diffusion du français à l'étranger.

A l'époque moderne (XVIe et XVIIe siècles), l'aventure coloniale précoce hors d'Europe se conjugue avec l'exil religieux dû à la Réforme protestante vers les pays d'Europe du Nord pour accompagner la diffusion du français hors de France. Hors d'Europe en revanche, la diffusion de la langue française est associée à celle du catholicisme, dans la ligne des grandes découvertes, du désir d'expansion, de la quête de richesses et du goût de l'aventure. De cette aventure coloniale précoce mais pas toujours durable vers le Nouveau Monde, il reste aujourd'hui des traces au Canada par exemple, les régions anglophones étant majoritairement protestantes (les descendants des Irlandais

catholiques et anglophones forment une exception), le Québec francophone est majoritairement catholique, même si quelques protestants français de Normandie et du Poitou ont pourtant fait souche au Canada, mais aussi en Haïti et en Amérique du sud (cf. : J.C. Rufin, *Rouge Brésil*, prix Goncourt 2001, Gallimard). Missionnaires catholiques et Jésuites contribueront à diffuser le français en Afrique et en Asie jusqu'au XXe siècle.

En Europe (Suisse et pays du Nord), c'est plutôt au protestantisme que la diffusion de la langue française est redevable. En effet, avec l'exil des partisans de la Réforme (Luther 1519) dans les pays du Refuge, se répand le français parlé par les réfugiés francophones puis enseigné par eux dans les écoles qu'ils fondent ou dans les familles qui les emploient comme précepteurs ou gouvernantes. Les protestants qui fuient les Pays-Bas espagnols et catholiques (du sud) au XVIe siècle (refuge wallon) seront accueillis par les municipalités protestantes européennes. Les Huguenots français qui quittent la France absolutiste de Louis XIV avant et après 1685 (Révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV qui voulait faire une unité religieuse dans son royaume de France, fille aînée de l'Eglise, catholique) seront eux aussi accueillis à bras ouverts à cause de leurs compétences professionnelles.

A l'âge classique, c'est la domination politique qui soutend l'expansion culturelle française dans une Europe élargie à la Russie et où on parle du 'génie' au XVIIe siècle puis de 'l'universalité' de la langue française au XVIIIe siècle. La langue est un des éléments de cette culture française diffusée par les arts, les lettres, l'architecture. Elle est d'abord porteur d'un idéal classique, caractérisé par l'équilibre, la pureté, l'élégance; le style et l'harmonie font l'art de la conversation. Boileau et La Fontaine servent de modèles. Elle est ensuite porteuse de l'idéal des Lumières, de l'esprit des Encyclopédistes dont l'élite européenne se fait l'écho. La langue française est en même temps la langue de la puissance versaillaise qui conquiert l'Europe et diffuse sa

culture, et la langue de ceux qui la fuient pour son arbitraire et son absolutisme.

La Révolution française va faire du français langue universelle une langue nationale mais aussi la langue de la civilisation que la politique de la langue va tenter de mettre en place tant dans l'intérieur du pays (francisation des populations provinciales) qu'à l'extérieur. La colonisation linguistique accompagnée ou non d'une colonisation religieuse va se développer sous le couvert d'un idéal de « mission » civilisatrice en Afrique et en Asie, mais aussi tout autour du bassin méditerranéen au XIXe siècle. Les missions catholiques poursuivront leurs œuvres à côté des entreprises républicaines, missionnaires laïques. La langue est vue comme l'instrument nécessaire de la colonisation, pour reprendre les termes de Jean Jaurès dans un discours tenu à Albi en 1884. Diffuser le français et avec lui la culture qu'il véhicule est en effet considéré comme un devoir patriotique, une obligation morale. C'est ce que fera la IIIe république avec l'école de Jules Ferry, offrant par l'instruction la libération que la révolution française, conformément à l'idée des Lumières promet à l'humanité. Cette vision présuppose une croyance en une humanité identique, monolithique quelque soient le lieu et le temps, et une croyance en l'universalité du génie français que véhicule la langue. Le discours d'aujourd'hui sur la diversité culturelle est bien différent de celui tenu il y a à peine plus de cent ans !

Au XIXe siècle et au début du XXe siècle, un réseau institutionnel se développe pour l'enseignement du français à l'étranger.

* L'Alliance Israélite Universelle est ainsi fondée en 1860 pour « travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux des Israélites ... », pour répandre l'instruction en français dans les communautés israélites du bassin méditerranéen. Les écoles de l'AIU ont le français comme langue d'enseignement et vont faire d'une bonne partie des Juifs du bassin méditerranéen des francophones.

* L'Alliance Française, fondée en 1883 par Pierre Foncin (1841-1916), a pour objectif premier de faire rayonner la langue française dans les colonies. « Association Nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger », elle considère la langue et la littérature françaises comme supérieures et se propose de faire des indigènes, des 'Français de cœur'. La diffusion du français va ici de pair avec un impérialisme linguistique et une conquête morale. L'Alliance va au cours du XXe siècle s'ouvrir à un public plus large et cultivé, pour diffuser le patrimoine culturel (littéraire et artistique) de la France au moyen de cours de langues et d'activités culturelles.

* La Mission Laïque, quant à elle, est créée en 1902 par Pierre Deschamps pour faire concurrence aux missions catholiques et protestantes et en diffusant la langue française, œuvrer pour le progrès et la modernité. Cette association (loi 1901 !) s'engage à diffuser dans le monde l'enseignement laïque porteur des idées et des principes de la république française. Son idéologie, toute différente de celle de l'Alliance française, fait penser à celle de la francophonie d'aujourd'hui dont un des piliers est la reconnaissance du plurilinguisme et de la diversité culturelle; elle insiste en effet sur la nécessité d'organiser la pédagogie en fonction des différences culturelles que les maîtres doivent apprendre à saisir.

Pour répondre à la demande de français à l'étranger, un réseau d'institutions françaises a été mis en place par les pouvoirs politiques: les Instituts français à l'étranger et les lycées français à l'étranger, les académies et autres fondations encourageant à la création culturelle. Enfin depuis plus de cent ans, des Cours de français pour étrangers ont vu le jour tant en France que dans les pays francophones (à Genève en 1891, Lausanne puis Neuchâtel en 1892, à Grenoble en 1896 etc.) La formation de professeurs de français langue étrangère a donc été fort tôt le souci des institutions françaises: en 1920 Brunot crée l'École des Professeurs de français à l'étranger, à la Sorbonne. C'est le lointain ancêtre du CREDIF qui jouera un rôle important

dans l'élaboration des méthodes d'enseignement de FLE. Nous développerons cet aspect à une autre occasion. Concentrons-nous sur la francophonie aujourd'hui.

3. La francophonie est aujourd'hui l'enjeu d'une « autre mondialisation » pour reprendre le terme de Dominique Wolton (Champs, Flammarion, 2003) et de Philippe d'Iribarne. Elle est le champ et l'outil d'une lutte identitaire mais aussi économique.

Le 1^{er} Forum mondial de la langue française sera organisé à Québec du 2 au 6 juillet 2012, cherchant à mobiliser les jeunes et la société civile sur la place et l'avenir du français. Il s'agit d'une activité populaire, festive, ludique et culturelle destinée à afficher le français comme langue mondiale et imiter les hispanophones, lusophones et arabophones qui paraissent valoriser leur langue comme un élément distinctif de leur identité, là où les francophones adoptent souvent l'anglais. Ce forum s'adresse « à tous les amoureux de la langue française » pour que « la langue française continue de rayonner et se déployer dans tous les secteurs de l'activité humaine ». Et pour le maire de Québec, il s'agit de développer des projets porteurs d'avenir pour la francophonie pour pouvoir parler d'amour et discuter affaires, pour pouvoir exprimer son art en langue française.

Québec est le lieu choisi car lieu de francophonie en Amérique du Nord ; c'est à la fois un signe de reconnaissance et une entreprise de soutien ou de sauvegarde, le français étant d'une certaine façon menacé ou en difficulté dans ce continent. Si l'on a besoin de « célébrer sa vitalité » en cette ville de Québec, c'est peut-être aussi une manifestation d'inquiétude face à une présence moins forte de la langue française, dans les pays traditionnellement de langue française, à commencer par la France et le Québec, mais aussi dans les organisations internationales où par commodité la langue unique devient un anglais adapté aux besoins, comme on le constate à La Haye.

Qu'est-ce qui est en jeu dans ce rayonnement de la langue française ? c'est le partage de valeurs d'un côté, c'est d'un autre côté l'existence de divers contextes d'interprétation, c'est-à-dire la diversité d'expressions culturelles, la diversité de principes et de cadres de référence pour la socialisation et les pratiques économiques. Bref c'est une autre culture politique que celle que la mondialisation libérale issue du modèle anglo-saxon propose.

Dominique Wolton, sociologue de la communication, de père britannique, se fait le porteur d'un message politique pour faire de la Francophonie un outil mondial au service d'une cohabitation plurielle caractérisée par le respect des différences, donc des identités et cultures dans la communication, seul garant de la paix en ce monde.

La Francophonie doit préserver « tous les savoirs traditionnels » face à la modernité qui prend toute la place. Elle doit aussi « vaincre un complexe intellectuel » qui serait celui de croire que seuls les anglo-saxons soient capables de faire du business ; s'engager dans le développement durable c'est aussi souligner la dimension culturelle de l'économie, c'est là une tâche de la Francophonie face au tout technique des opérations économiques, c'est agir pour préserver la diversité culturelle que les autres aires linguistiques participent aussi à faire respecter.

Wolton propose le concept de « cohabitation culturelle » que la Francophonie a à promouvoir, face à la mondialisation technique (celle des outils de l'information et de la communication) et à la globalisation économique (dont celle des industries culturelles). Il voit dans ce concept « à construire », un « concept démocratique susceptible d'ordonner la diversité culturelle qui devient l'enjeu politique, majeur, du *village global* » (*L'autre mondialisation* 2003 : 84). C'est un projet politique qui demande de « sortir de la logique économique et technocratique dominante » (88), « de reconnaître le caractère hétérogène des sociétés » et donc de faire une place à l'*altérité* (89) en préservant la pluralité des langues, première condition de la diversité culturelle.

« A l'aube du 21^e siècle, face aux batailles gigantesques de la mondialisation, nous, francophones, devons toujours être fiers de ceux qui, avant nous, ont fait que nous puissions encore parler français dans le monde, et que le français soit, aujourd'hui, un patrimoine pour nous tous » déclare Wolton qui s'est montré inquiet de l'évolution de la place du français dans les organisations internationales lorsqu'il est venu à La Haye il y a trois ans. Aussi encourage-t-il à l'offensive de « la Francophonie qui ne doit pas être le Poulidor de la mondialisation ».

Conclusion

La diffusion de la langue française hors de France a donc été favorisée par des facteurs politiques, religieux et économiques. Elle a accompagné une certaine hégémonie politique et culturelle de la France en Europe et dans le monde avant et après la révolution française. Si langue et culture sont indissociables, apprendre la langue française a longtemps signifié se former à une certaine culture intellectuelle, spirituelle, morale, celle de l'esprit classique, celle de l'esprit des Lumières, celle enfin de la liberté républicaine et des droits de l'homme. Cela a aussi signifié entrer délibérément dans la modernité, et s'opposer à la formation délivrée en langues anciennes par les gymnases et autres écoles latines. Apprendre la langue française a aussi servi à développer sa propre identité, culturelle et nationale, par contraste.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'utiliser le français pour éduquer l'honnête homme comme au XVII^e siècle ou pour former le citoyen comme au XIX^e siècle. Pourtant la langue française dans le cadre de l'organisation internationale de la francophonie peut participer à développer une conscience de responsabilité pour le maintien et la protection des identités linguistiques et culturelles dans le monde. Détachée alors d'une appartenance nationale, elle devient un bien partagé entre les hommes de bonne volonté au service d'une cause commune. Et l'historien de la langue pourra continuer à voir dans la langue non un moyen de communication arbitraire mais un ensemble d'« instruments et

symboles politiques, culturels et sociaux » pour reprendre les termes de Isabelle Klock-Fontanille.

La défense de la langue dont s'est occupée la francophonie est devenue une défense de la culture, puis des droits de l'homme et enfin une politique du développement durable. En témoigne entre autres le fait que d'une part les états francophones de fait, sinon de droit, ne sont pas tous membres de l'OIF qui, d'autre part comprend des membres qui ne sont pas historiquement francophones.

Et pour terminer je voudrais souligner le fait que la francophonie institutionnelle n'est pas le seul actant mais elle est là pour soutenir ce que Wolton appelle « la francophonie hors les murs ». C'est bien de la « francophonie hors les murs » que naît la dynamique, diverse, métisse, cosmopolite ; c'est d'elle que le respect des identités et leur cohabitation prendra forme, en les pensant, en leur offrant un lieu de débat et en les mettant au cœur de la mondialisation, en s'autorisant à valoriser un « management francophone » dans le monde de l'entreprise et des échanges internationaux, à reconnaître « une excellence francophone » selon d'autres critères que ceux du classement de Shanghai. C'est ce à quoi participe le CIEF dans ses colloques annuels en offrant un lieu de parole, d'expression, de recherche et de création en français, où l'on mesure aussi le bonheur et le plaisir qu'il y a à être francophone. Cessons donc de parler de la défense du français mais faisons le choix de parler français, à côté d'autres langues, le choix d'être plurilingue et pas seulement bilingue.

L'organisation de la Francophonie a fêté ses 50 ans du 20 mars au 31 décembre 2020. Madame Louise Mushikiwabo, diplomate Rwandaise, est la Secrétaire Générale de l'OIF depuis janvier 2019 ; elle a remplacé Michaëlle Jean, Haitienne du Canada, ancienne

Gouverneur général et Commandant en chef du Canada, qui a occupé le poste de janvier 2015 à janvier 2019.

Bibliographie

B. Cerquiligni, l'AUF ou [la solidarité des intelligences](#), *Synergies*, Italie 7, 2011 : 99-102

W. Frijhoff, A. Reboullet (coord.), [Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde](#). *Le français dans le monde. Recherches et applications*, Hachette, Numéro spécial 1998.

P. d'Iribarne, *Cultures et mondialisations*, Points Seuil, 1998, 2002

D. Wolton, *l'autre mondialisation* Champs, Flammarion 2003

D. Wolton, *Demain la francophonie*, Flammarion 2006

D. Wolton, *L'identité francophone dans la mondialisation* rapport de la cellule de réflexion stratégique de la francophonie décembre 2008

G. Zarate, D. Lévy, C. Kramersch, *Précis du Plurilinguisme et du Pluriculturalisme*, Éditions des archives contemporaines, 2008